

COMMUNIQUE DE PRESSE

## Les LBO créent des emplois en France

### Principaux enseignements de l'étude AFIC/Constantin sur « l'impact social du LBO en France » :

- La croissance annuelle moyenne des effectifs en France des entreprises soutenues par le Capital Transmission / LBO est de 4,1% dont 78% correspondent à des créations nettes d'emplois
- le Capital Transmission / LBO a un impact positif sur l'environnement de travail des collaborateurs tant en termes de rémunérations, de formation que de motivation des salariés, il permet d'associer le plus grand nombre de collaborateurs à la performance et au capital de l'entreprise

---

*Paris, le 7 mars 2007 - L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) et Constantin Associés présentent aujourd'hui les résultats de leur étude sur l'impact social des opérations de LBO en France*

---

**Le Capital Transmission/LBO est un projet d'entreprise à moyen et long terme** reposant généralement sur le changement de contrôle de l'entreprise. Il est réalisé le plus souvent avec l'appui du management en place et financé en fonds propres et par recours à l'endettement. Le rôle des fonds et sociétés d'investissement dans ces opérations est de procurer aux entreprises les moyens de se développer et d'accompagner l'équipe dirigeante dans ses choix stratégiques.

Les opérations de Capital Transmission/LBO (Leverage By Out) concernent chaque année plus de 300 entreprises.

**Le Capital Transmission/LBO s'affirme comme un soutien majeur à l'économie.** En témoigne la croissance du chiffre d'affaires et de l'emploi des entreprises sous LBO. En effet, sur la durée moyenne de détention des participations, soit près de quatre ans, la croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires des entreprises sous LBO s'établit à 5,6%. Elle est nettement supérieure à la moyenne nationale qui est de 0,7%. Selon l'étude, cette augmentation de l'activité **s'accompagne également d'une croissance annuelle moyenne des effectifs de 4,1% dont 78% correspondent à des créations nettes d'emplois** dans toutes les régions françaises. Sur la même durée, la moyenne nationale est de 0,6%.

En comparant la situation des entreprises avant et après LBO, on constate que **le Capital Transmission/LBO a un impact positif sur l'environnement de travail de tous les collaborateurs d'une entreprise :**

- en terme de rémunération, on observe une progression moyenne des salaires de 3,3% par an dans les entreprises sous LBO supérieure à la moyenne nationale qui s'établit à 2,9%. Les compléments de rémunération, tels que la participation, l'intéressement, le Plan d'Epargne en Entreprise ou les stock options, sont également favorisés pour tous les collaborateurs,
- les salariés des entreprises sous LBO sont plus impliqués et plus fidèles à leur entreprise. En effet, les taux moyen d'absentéisme et de turnover diminuent sensiblement à l'occasion de l'opération de LBO,
- les dépenses de formation en pourcentage de la masse salariale augmentent de 10%,
- 20% des entreprises ont ouvert leur capital à des salariés non cadres, 61% l'ont ouvert à leurs cadres.

**Tous ces éléments confirment que l'amélioration des conditions sociales constitue l'un des principaux leviers de création de valeur.**

### **Méthodologie :**

*Un questionnaire a été envoyé à 200 entreprises sélectionnées sur une population totale éligible d'environ 800 entreprises.*

*L'un des critères de sélection de l'échantillon était la durée de 2 ans minimum sous LBO (exclusion des opérations de LBO primaire en 2005 et 2006.).*

*L'échantillon a été construit exclusivement sur la base d'informations parues dans la presse économique et dans une logique de représentativité du marché du capital transmission/ LBO.*

- 94 questionnaires ont été retournés,*
- 15 entretiens individuels ont été réalisés.*

*L'analyse a été réalisée sur la durée moyenne de détention des entreprises sous LBO, qui s'établit à 3,5 ans.*

*La pertinence des résultats est assurée d'une part par la taille de l'échantillon et par le nombre de réponses et d'autre part par la représentativité des entreprises répondantes à l'étude au regard :*

- de leur chiffre d'affaires : près de 60% des entreprises analysées ont un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros,*
- de leurs effectifs : près de 70% des entreprises analysées ont un effectif de moins de 500 salariés,*
- de leur implantation géographique : plus de la moitié des entreprises sont situées en région,*
- de leur secteur d'activité : près de 50% des entreprises analysées concernent le secteur de l'industrie.*

*La confidentialité des informations communiquées est garantie par Constantin Associés qui seul a accès au détail des réponses.*

### **A propos de Constantin :**

*CONSTANTIN intervient dans trois domaines principaux : Audit, Expertise-Comptable et Accompagnement. Il est organisé de façon intégrée au niveau international et comporte un certain nombre de départements spécialisés tels que le département Transaction Support, le département Banques, Etablissements financiers et Instruments d'épargne. Sous le nom de CONSTANTIN, travaillent aujourd'hui plus de 1200 professionnels du chiffre représentant un chiffre d'affaires au niveau mondial de 100 millions d'euros. En France, CONSTANTIN est le deuxième cabinet français d'audit indépendant.*

### **A propos de l'AFIC :**

*Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec 233 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement... En outre, l'AFIC compte 162 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.*

*L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.*

*Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, réglementaire et fiscale ; études et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à*

*l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise.*

*Le Capital Investissement soutient une part significative de l'emploi en France et représente un des tout premiers leviers de la croissance et de la dynamique économique nationale. Le Capital Investissement représente, à travers ses participations dans plus de 4.850 entreprises non cotées recensées, essentiellement des PME-PMI, plus d'1.5 million de salariés (données 2005), soit 9 % de l'ensemble des effectifs salariés du secteur privé. Le chiffre d'affaires 2005 réalisé en France par ces entreprises s'élève à près de 200 milliards €,*

*En 2005, les membres de l'AFIC ont investi plus de 8 Milliards € dans plus de 1250 entreprises. Enfin, avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement français se classe au 1<sup>er</sup> rang d'Europe Continentale et au 3<sup>ème</sup> rang mondial.*

---

**Contacts presse :**

Image 7 – 01 53 70 74 70

Flore Larger – [flarger@image7.fr](mailto:flarger@image7.fr)

Sidonie Mérieux – [smerieux@image7.fr](mailto:smerieux@image7.fr)